



COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES  
ET DES ÉLEVAGES MARINS DE PACA

**Participation du public – Note de présentation du projet de texte**

**Titre : projets de délibérations portant création et fixant les conditions d’attribution de la licence et fixant le contingent et la contribution financière de la licence de pêche à pied professionnelle de coquillages dans l’étang de Berre**

**1) Contexte du projet de délibération**

Références :

- Etudes préalables menées par le syndicat mixte Gipreb ;

Ce projet de délibération propose de fixer les conditions particulières pour l’attribution de la licence de pêche à pied de coquillages dans l’étang de Berre.

**2) Objectifs du projet de délibération**

Pendant la période estivale l’anguille jaune pêchée en Provence-Alpes-Côte d’Azur est très fragile, le taux de mortalité dans les filets est donc très élevé.

Les objectifs de cette délibération sont donc d’ajuster l’effort de pêche aux ressources halieutiques disponibles, aux aspects socio-économiques et notamment le besoin de pérennisation de ce métier et de promouvoir le développement durable de la pêche à pied professionnelle en Provence-Alpes-Côte d’Azur et d’assurer une répartition de l’effort de pêche aussi équitable que possible.